

De la loi du 7 mars 2007 à la loi du 14 mars 2016 : prendre en compte les évolutions en protection de l'enfance



Dossier documentaire

Juillet 2017

Dossier suivi par

Cécile BOIVIN, Responsable coordonnatrice du pôle Enfance, INSET d'Angers

Nathalie ROBICHON, Responsable du service des pôles de compétences solidarité, cohésion sociale, enfance, INSET d'Angers

Bérangère GODEMENT, Responsable du centre de ressources, INSET d'Angers

INTRODUCTION : EVOLUTIONS LEGISLATIVES ET MODALITES DE GOUVERNANCE	p 2
a / Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant	p 2
b / Conseil National de la Protection de l'Enfance	p 3
c / Coordination entre acteurs et institutions	p 4
1/ LES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT	p 6
a/ Différentes approches éco-systémiques	p 8
b/ Spécificités des 0-6 ans	p 9
c/ Besoins de l'enfant dans le cadre du placement	p 12
d/ Spécificités des adolescents	p 13
e/ Mineurs non Accompagnés.....	p 14
2/ LE PROJET POUR L'ENFANT : QUELLES EVOLUTIONS ?	p 16
a/ Historique.....	p 16
b/ Diversification des mesures : quelles alternatives au placement ?	p 17
c/ Evaluation du parcours de l'enfant.....	p 18
3/ LA PREVENTION PRECOCE ET L'INTERINSTITUTIONNALITE	p 19
a/ Prévention précoce	p 19
b/ Médecin référent Protection de l'enfance	p 21
c/ Liens PMI, Professionnels de la petite enfance et familles.....	p 21
d/ Formations.....	p 23
4/ LES JEUNES MAJEURS : QUEL ACCOMPAGNEMENT A LA SORTIE DES DISPOSITIFS ?	p 24
5/ SITES UTILES	p 26

INTRODUCTION : EVOLUTIONS LEGISLATIVES ET MODALITES DE GOUVERNANCE

a / Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant

Protection de l'enfance : "La loi de mars 2016 a instauré de nombreux garde-fous"

Travail Social Actualités, 04/2017, n° 81, p. 6-7

Un an après la promulgation de la loi relative à la protection de l'enfant, et au lendemain du lancement du plan de lutte contre les violences faites aux enfants, rencontre avec Lyes Louffok, ex-enfant placé, qui a largement participé à l'élaboration de la politique de protection de l'enfance de cette fin de quinquennat.

<http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/proposition-loi-relative-protection->

La protection de l'enfance. Du droit aux pratiques / CAPELIER Flore

Actualités sociales hebdomadaires, 24/03/2017, n° 3003 - cahier 2, p. 3-116

L'étude de la protection de l'enfance peut prendre de multiples formes, relevant selon les cas d'une approche juridique, éducative, psychologique, sanitaire ou encore sociologique.

- L'entrée dans le dispositif
- Du respect de l'autorité parentale au projet pour l'enfant
- La recherche d'un autre statut juridique pour l'enfant
- Les tensions institutionnelles liées à la prise en charge
- La fin de la prise en charge
- L'accès au dossier de l'aide sociale à l'enfance

La loi sur la protection de l'enfance, un an après

Gazette-sante-social.fr, 14/03/2017

<http://www.gazette-sante-social.fr/37047/la-loi-sur-la-protection-de-lenfance-un-an-apres?>

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance souhaitait réformer la matière autour de trois axes. D'une part, il s'agissait d'améliorer la gouvernance nationale et locale de la protection de l'enfance, d'autre part, de sécuriser le parcours de l'enfant, et enfin, d'adapter le statut de l'enfant placé à long terme. Un an après, ce sont douze décrets d'application sur les quatorze prévus qui ont été publiés, révélant la volonté gouvernementale d'aller vite dans la mise en œuvre de ces dispositions. Un rapide focus sur les principaux textes d'application s'impose.

Laurence Rossignol : "Quand un enfant est victime, nous sommes tous concernés"

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 13/03/2017, n° 2357, p. 12-13

Adoptée il y a un an, la loi relative à la protection de l'enfant est venue renforcer un secteur souvent dans l'ombre. La ministre des Familles, de l'enfance et des droits des femmes, Laurence Rossignol, en tire un premier bilan dans cet entretien.

"De la protection de l'enfance à la protection de l'enfant"

Actualités sociales hebdomadaires, 03/03/2017, n° 3000, p. 24

A l'occasion des dix ans de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, Flore Capelier, docteure en droit public et membre associée au CERSA de l'université Panthéon-Assas, revient sur les acquis de cette dernière et sur les apports de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, en pointant les tensions entre les logiques juridiques, institutionnelles et éducatives.

Où va la protection de l'enfance ?

Vie sociale et traitements, 03/2017, n° 133, p. 10-76

Ce dossier fait le point sur notre système de protection de l'enfance : décentralisations, lois de 2007 et de 2016. On connaît les critiques : relations difficiles avec le secteur médicosocial, « sorties sèches » d'ase à 18 ans, fabrication d'« incasables », hasardeuse prise en charge des mineurs étrangers isolés, absence d'accompagnement des familles d'accueil, hyperprotocolarisation des suivis, ruptures de placements, suppression de nombreuses équipes de prévention spécialisée... Cette situation s'explique-t-elle par l'arrivée de cadres administratifs sans connaissance du secteur ? En même temps, des pratiques inventives existent dans le secteur associatif conventionné. Alors comment faire pour que l'ase soit vraiment le chef de file actif de la prévention et de la protection ? Mais peut-il y avoir une politique de protection de l'enfance sans politique de l'enfance ? »

<http://www.editions-eres.com/uploads/documents/sommairepdf/201702142856TdM-VST-133.pdf>

La réforme de la protection de l'enfance : une révolution discrète / CAPELIER Flore

Revue de droit sanitaire et social, 05/2016, n° 3, p. 540-554

La réforme du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance contient des dispositions nombreuses qui ont fait l'objet de désaccords profonds entre les deux chambres parlementaires. Après un an et demi de discussions, le texte adopté en dernière lecture par l'Assemblée nationale conduit à des changements d'ampleur dans le champ de la protection de l'enfance, en donnant la priorité aux droits de l'enfant et à la satisfaction de ses besoins.

Protection de l'enfant. Les principales dispositions de la loi du 14 mars 2016

Bulletin de la protection de l'enfance (le), 05/2016, n° 79-80, p. 2-11

Interview exclusive de Laurence Rossignol, ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes : "la méthode de concertation adoptée pour l'élaboration de cette loi doit être appliquée à sa mise en œuvre"

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant - Une réforme "impressionniste" / GOUTTENOIRE Adeline, EUDIER Frédérique

Semaine juridique (la). Édition générale, 18/04/2016, n° 16, p. 814-821

La loi du 14 mars 2016 ne remet pas en cause les équilibres mis en place par la loi du 5 mars 2007. Elle prévoit des solutions ponctuelles pour améliorer le dispositif institutionnel de la protection de l'enfance afin, notamment, d'harmoniser les pratiques sur le territoire national. En outre, elle recentre le système de protection sur la personne de l'enfant pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance pour une meilleure prise en compte de ses besoins.

b / Conseil National de la Protection de l'Enfance

L'organisation du Conseil national de la protection de l'enfance est modifiée

Actualités sociales hebdomadaires, 03/02/2017, n° 2996, p. 42

Un décret modifie à la marge l'organisation du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), dont les missions, le fonctionnement et la composition ont été fixés en septembre dernier, en application de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant. Pour rappel, le CNPE, qui devait se réunir pour la première fois le 1er février, est chargé de donner une impulsion nationale à la protection de l'enfance. Il a pour missions de proposer au gouvernement les orientations nationales de la politique de ce secteur, de formuler des avis sur toute question s'y rattachant et d'en évaluer la mise en œuvre.

Décret n° 2017-96 du 27 janvier - JO du 28/01/2017

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033935706&categorieLien=id>

Les missions, la composition et le fonctionnement du Conseil national de la protection de l'enfance sont détaillés

Actualités sociales hebdomadaires, 07/10/2016, n° 2978, p. 45-47

Le Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) prend corps avec la publication au Journal officiel d'un décret qui en fixe les missions, la composition et les modalités de fonctionnement. Pour mémoire, la création de cette instance, actée par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, vise à donner une impulsion nationale à la protection de l'enfance en la substituant à deux comités qui ne se réunissaient plus (à savoir le comité technique de la prévention spécialisée et le comité interministériel de l'enfance maltraitée). Par ailleurs, les dispositions du décret remplacent, au sein de la partie réglementaire du code de l'action sociale et des familles, celles relatives au Conseil supérieur de l'adoption. Rappelons en effet que la loi entend également promouvoir l'adoption comme une véritable mesure de protection de l'enfance tandis qu'un rapprochement entre l'Agence française de l'adoption et le groupement d'intérêt public (GIP) « Enfance en danger » – pour ne former qu'une seule entité – est en cours.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000033166541

c / Coordination entre acteurs et institutions

Protection de l'enfance : le rôle et l'articulation des différents acteurs sont précisés

Actualités sociales hebdomadaires, 16/06/2017, n° 3015, p. 47-48

Une circulaire précise certaines dispositions de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ainsi que ses orientations. Sont annexées à la circulaire, 14 fiches pratiques mettant en exergue les changements réalisés par la réforme de la protection de l'enfant et les modalités d'articulation entre les acteurs. Ce texte abroge la circulaire d'orientation du 6 mai 2010 relative au rôle de l'institution judiciaire dans la mise en œuvre de la réforme de la protection de l'enfance.

Pour rappel, l'objectif de la loi du 14 mars 2016 est de recentrer le dispositif de protection de l'enfance sur les besoins de l'enfant. A cet effet, elle s'articule autour de trois axes : améliorer la gouvernance de la protection de l'enfance, sécuriser les parcours des enfants pris en charge et adapter le statut de l'enfant placé sur le long terme.

<http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=42121>

Observation en protection de l'enfance : nouvelle procédure de transmission des données par les départements

Actualités sociales hebdomadaires, 13/01/2017, n° 2992, p. 35

En élargissant le périmètre de l'observation en protection de l'enfance aux mesures de protection et à certaines mesures relatives à l'enfance délinquante, la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant a modifié le dispositif de transmission des informations sous forme anonyme des conseils départementaux aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE) et à l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE). Un décret tire les conséquences de cette modification en fixant la nature des informations anonymisées ainsi que les nouvelles modalités de leur transmission. Applicable depuis le 1er janvier, il abroge le décret n° 2011-222 du 28 février 2011 qui organisait jusqu'alors la transmission de ces données.

Décret n° 2016-1966 du 28 décembre 2016 organisant la transmission d'informations sous forme anonyme aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance et à l'Observatoire national de la protection de l'enfance

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033736636&categorieLien=id>

Un décret précise les modalités d'évaluation de l'information préoccupante

Actualités sociales hebdomadaires, 11/11/2016, n° 2983, p. 38-39

Afin de favoriser la cohérence et le suivi des interventions, la loi du 14 mars dernier relative à la protection de l'enfant a renforcé le caractère pluridisciplinaire de l'évaluation de la situation d'un mineur à partir d'une information préoccupante en prévoyant que cette évaluation devait être réalisée par une équipe pluridisciplinaire de professionnels identifiés et formés à cet effet. Un décret fixe aujourd'hui les conditions de mise en œuvre de cette évaluation, afin de « disposer de références partagées, d'harmoniser et de fiabiliser les résultats », précise sa notice.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000033335412

La nouvelle procédure de déclaration judiciaire de délaissement parental

Gazette sante social (la), 11/2016, n° 134, p. 26-27

La loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, publiée au JO du 15 mars suivant et entrée en vigueur le 16 mars, a abrogé l'article 350 du code civil relatif à la procédure de déclaration judiciaire d'abandon et y a substitué une procédure de déclaration judiciaire de délaissement parental. Cette nouvelle procédure a été introduite par l'article 40 de la dite loi et est codifiée aux articles 381-1 et 381-2 du code civil

Un état des lieux de la mise en place des observatoires départementaux de la protection de l'enfance

Actualités sociales hebdomadaires, 07/10/2016, n° 2978, p. 13-14

A l'occasion de la parution au Journal officiel d'un décret relatif à la composition pluri-institutionnelle de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) (voir ce numéro, page ?), l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) a publié, le 4 octobre, les résultats d'une enquête nationale sur l'état des lieux des ODPE en France en 2016 réalisée auprès de l'ensemble des conseils départementaux.

<http://ancreai.org/content/%C3%A9tat-des-lieux-de-la-mise-en-place-des-observatoires-d%C3%A9partementaux-de-la-protection-de-l%E2%80%99en>

Observatoires départementaux de la protection de l'enfance : la composition pluri-institutionnelle est définie

Actualités sociales hebdomadaires, 07/10/2016, n° 2978, p. 47-48

Pris en application de la loi du 14 mars dernier relative à la protection de l'enfant, un décret détaille la composition pluri-institutionnelle de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE). Pour mémoire, l'objectif est d'affirmer la pluridisciplinarité des observatoires en garantissant la présence des différents partenaires de la protection de l'enfance. Les dispositions du décret sont applicables à compter du 1er octobre.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000033166550

Protection de l'enfance : précisions sur la mise en place du protocole départemental relatif à la prévention

Actualités sociales hebdomadaires, 30/09/2016, n° 2877, p. 47-48

Pris en application de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, un décret définit les modalités d'élaboration du protocole départemental de mise en œuvre et de coordination des actions de prévention menées en direction de l'enfant et de sa famille. Pour mémoire, ce protocole doit être établi dans chaque département par le président du conseil départemental avec les différents responsables institutionnels et associatifs en matière de prévention.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000033141460

1. LES BESOINS ET DROITS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT

Journée d'étude sur les intérêts et les besoins de l'enfant

Enfance-majuscule.fr, 25/01/2017

<http://enfance-majuscule.fr/journee-detude-sur-les-interets-et-les-besoins-de-lenfant/>

Le Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes organisait le jeudi 19 janvier 2017 une journée d'étude autour de la recherche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, faisant suite à l'adoption en mars 2016 d'une loi réformant la protection de l'enfance. Composée de quatre tables rondes (deux le matin, deux l'après-midi), l'objectif était d'aborder quatre thèmes fondamentaux : les aspects juridiques, la définition de ces besoins, la formation des professionnels de l'enfance et l'importance de l'inter-disciplinarité pour protéger efficacement les enfants.

Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance / MARTIN BLACHAIS Marie-Paule

Ministre des affaires sociales et de la santé, 2017, 124 p.

<http://www.infomie.net/IMG/pdf/rappbesoinsenfantpe-02-03-17.pdf>

Mesure phare de la feuille de route pour la protection de l'enfance 2015-2017, la démarche de consensus menée par le comité d'experts présidé par Marie-Paule Martin-Blachais sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance a, le 28 février, remis ce rapport à Laurence Rossignol. Fruit de cinq mois de travail, ce rapport constitue une « vision partagée » des besoins fondamentaux, universels et spécifiques des enfants en protection de l'enfance. Besoins dont la satisfaction constitue, selon le comité d'experts, un « bien commun partagé dans un contexte [...] de lutte contre les inégalités sociales, de santé et de promotion de l'égalité des chances ». Estimant que la prise en charge ne peut être consolidée qu'en prenant en compte les besoins et le développement de l'enfant en protection de l'enfance, le rapport détermine, à l'aune des pratiques institutionnelles et professionnelles, « les facteurs de compromission du développement de l'enfant qui vont entraîner une intervention en protection de l'enfance » ainsi que « les réponses à apporter à ces besoins [lorsqu'ils] n'ont pas été satisfaits dans [le] parcours de vie ». Le but étant, in fine, « d'améliorer la politique publique au service des enfants, des jeunes et de leur famille ». Focus sur quelques-unes des 38 propositions qu'il formule en ce sens.

Note de synthèse - Le bien-être de l'enfance et de la jeunesse : un objectif majeur des 10 prochaines années

CNAPE, Nexem, 2017, 4 p.

<http://www.cnape.fr/files/news/1944.pdf>

Mener cette réflexion en commun est apparu indispensable aux deux organisations, les associations du secteur social et médico-social étant confrontées depuis plus d'une décennie à des mutations profondes et diverses de leur environnement. Ces changements à l'œuvre s'accroissent et voient leurs impacts se renforcer toujours davantage sur la vie des organisations non lucratives. Face à ces contraintes et défis, la CNAPE en tant que promotrice du fait associatif, et le Syneas - aujourd'hui Nexem - au titre de la fonction employeur qu'il représente, ont permis d'enrichir la réflexion par un double regard sur le même sujet, en mutualisant les ressources et expertises des deux réseaux.

L'objectif que les deux organisations ont voulu atteindre par cette démarche prospective est celle du bien-être des enfants et des jeunes, car il doit être dans la perspective des missions des associations investies dans l'enfance et la jeunesse, l'un des objectifs premiers du travail social, et un engagement majeur des Etats signataires de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Pour une République garante des droits de l'enfant

Agir ensemble pour les droits de l'enfant, 2017, 23 p.

<http://www.cnape.fr/files/news/1908.pdf>

La CNAPE et les organisations réunies au sein du collectif Agir ensemble pour les droits de l'enfant (AEDE) se mobilisent pour mettre les droits de l'enfant au cœur des débats électoraux.

Dans un livre blanc intitulé « Pour une République garante des droits de l'enfant », elles émettent des recommandations à l'attention des candidats mais aussi des futurs membres des gouvernement et parlement pour faire de la France un pays plus respectueux des droits de tous les enfants. Les enfants et les jeunes ont été étroitement associés à ce travail (organisation de rencontres, lancement d'une consultation nationale...).

Enquête sur l'Accès aux Droits - Volume 4 - Place et défense des droits de l'enfant en France
Défenseur des droits, 2017, 31 p.

<http://www.defenseurdesdroits.fr/fr/outils/etudes/enquete-sur-l%27acces-aux-droits-volume-4-place-et-defense-des-droits-de-l%27enfant-en>

Le Défenseur des droits publie, aujourd'hui, les résultats d'un nouveau volet de son enquête « Accès aux droits ».

Une personne sur deux est en mesure de citer spontanément un des droits protégés par la Convention internationale des droits de l'enfant.

Les droits mentionnés sont souvent les mêmes, à savoir : le droit à l'éducation, le droit d'être protégé·e contre les maltraitances ou encore le droit d'être en bonne santé.

En moyenne, 16 % de la population rapporte avoir été témoin d'une atteinte aux droits de l'enfant dans les cinq dernières années. Parmi les personnes qui citent au moins un droit de l'enfant, cette proportion s'élève à 22 %.

Les situations de maltraitance (physique, verbale, psychologique et/ou sexuelle) sont les plus fréquemment rapportées. En moyenne, une personne sur 10 déclare avoir été témoin d'une situation de maltraitance dans les cinq dernières années.

Face à une atteinte aux droits de l'enfant, une personne sur deux entame des démarches pour faire reconnaître cette situation.

Plus les atteintes aux droits de l'enfant sont fréquentes, moins les alertes sont importantes.

Le fait de citer au moins un droit de l'enfant double la probabilité d'entamer des démarches pour faire reconnaître la situation d'atteinte aux droits d'un enfant.

Quelle que soit l'atteinte aux droits de l'enfant rapportée, l'école constitue le principal interlocuteur pour les personnes souhaitant faire reconnaître cette situation.

Les personnes qui n'entament pas de démarches suite au constat d'une atteinte aux droits d'un enfant évoquent le manque de preuves comme frein à leur action (53 %) mais aussi l'idée que « ça ne les regarde pas » (41 %).

Des droits pour les jeunes

Cahiers dynamiques (les), 2016, n° 69

Un cadre légal très clair, des organisations dédiées, des conventions et normes internationales et nationales spécifiques. Et pourtant aujourd'hui, en France, les droits de l'enfant ne sont pas toujours complètement pris en compte. De nombreux abus sont même relevés et tout se passe parfois comme si l'enfant, sous « main de justice », perdait certains droits élémentaires. Des petits droits pour de petites personnes ? Ce numéro est consacré au respect des droits, de l'intérêt supérieur de l'enfant, et pose également la question de la parole du jeune, des voies de recours qu'il peut utiliser, de la formation dispensée aux professionnels de la PJJ et plus largement du travail social.

<https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-dynamiques-2016-3.htm>

Les besoins fondamentaux de l'enfant et leur déclinaison pratique en protection de l'enfance
ONPE, 2016, 125 p.

<http://www.onpe.gouv.fr/publications/besoins-fondamentaux-lenfant-et-leur-declinaison-pratique-en-protection-lenfance>

L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) a réalisé cette revue bibliographique dans le cadre de la préparation de la démarche de consensus portant sur « Les besoins fondamentaux de l'enfant et leur déclinaison pratique en protection de l'enfance », organisée à la demande du ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes dont le comité d'experts a été installé le 5 septembre 2016.

Axe-La prise en compte de l'intérêt de l'enfant et de ses besoins fondamentaux, physiques, intellectuels, sociaux et affectifs

Anesm, 2015, 41 p.

http://www.anesm.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Axe_La_prise_en_compte_de_l_interet_de_l_enfant.pdf

Thèmes abordés ci-après sont ceux qui sont mis au travail au cours de l'accompagnement :

- les conditions matérielles d'existence et le cadre de vie ;
- la santé des mineurs/jeunes majeurs ;
- les liens d'attachement : relations familiales, relations aux pairs et relations sociales ;
- la scolarité et l'insertion dans la vie professionnelle ;
- l'accès à la citoyenneté par la valorisation des compétences et des centres d'intérêt personnels (activités culturelles, sportives, ludiques).

France Stratégie, 2015, 158 p.

http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs_rapport_commission_enfance_29092_015_bat.pdf

Ce rapport de la commission Enfance et adolescence, présidée par François de Singly, a été réalisé dans le cadre de France Stratégie et remis au président de la République. Il propose une stratégie pour atteindre le développement complet de chaque enfant et adolescent, en lien avec les autres.

Actes de la Journée d'étude ONED-CREAI Rhône-Alpes - Des référentiels pour évaluer en protection de l'enfance : quelles démarches ? Quelles méthodes ? 15 mai 2012

ONED, 2012, 56 p.

http://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/je120515_referentielsevalpe.pdf

- Les méthodes en présence
- L'approche clinique de l'évaluation en protection de l'enfance, Gisèle Apter
- Les processus collectifs dans les évaluations en protection de l'enfance : comment améliorer les compétences collectives ? Michel Boutanquoi
- Diffuser et utiliser un référentiel
- La continuité et la cohérence des démarches d'évaluation.

L'évaluation participative des situations familiales / CREAI Rhône-Alpes, ROBIN Pierrine, GREGOIRE Patrick, CORBET Eliane, MARTIN BLACHAIS Marie-Paule

Dunod, 2012, 118 p.

Cet ouvrage s'intéresse à l'évaluation participative des situations familiales en protection de l'enfance. Il présente un référentiel d'évaluation diagnostique, les références théoriques qui le fondent et la méthodologie qu'il propose. Il s'intéresse aussi à sa démarche de construction et de validation, à son accompagnement en termes de formation, à sa réception par les professionnels ainsi qu'aux dispositifs institutionnels qui l'ont porté. En défendant une vision de l'évaluation qui accorde la dimension technique à la singularité des situations, ce travail questionne plus généralement le cadre de l'évaluation en protection de l'enfance, sans éluder les difficultés rencontrées.

a / Différentes approches écosystémiques

Le pouvoir de la vulnérabilité : le programme P.I.P.P.I. EN Italie

Programme d'Intervention Pour Prévenir l'Institutionnalisation / MILANI Paola

9^e Rencontre Programmes de réussite éducative, 18/11/2016

http://anare.fr/wp-content/uploads/2016/11/Milani_Strasbourg_18112016.pdf

Programme d'Intervention Pour Prévenir l'Institutionnalisation) qui a débuté en 2011 dont les buts sont :

- La réduction des taux de déplacements des familles à travers un travail de requalification des compétences parentales
- L'expérimentation d'une alternative aux placements à travers une approche intensive de courte durée (18 mois) de prise en charge de la famille entière
- Comblent le déficit d'évaluation
- Harmoniser et recomposer les pratiques d'évaluation et d'intervention envers les familles qui ne répondent pas aux besoins des enfants.

Le système de protection en Angleterre / Harriet Ward Helen Jones

Santé, Société et Solidarité Année 2009 Volume 8 Numéro 1 pp. 181-192

Fait partie d'un numéro thématique : [Violence et maltraitance envers les enfants](#)

http://www.persee.fr/docAsPDF/oss_1634-8176_2009_num_8_1_1338.pdf

Les changements en matière de politique de protection de l'enfance intervenus récemment en Angleterre visent à soutenir les familles par la mise sur pied de services préventifs et par la promotion des interventions précoces dans le contexte d'une plus grande intégration des services unifiés par un cadre axé sur les résultats auxquels tous peuvent aspirer. Alors que le décès de Victoria Climbié en 2000 a été un catalyseur de changement, le programme actuel découle des résultats de recherches et de l'élaboration de politiques qui remontent à la mise en oeuvre de la Loi sur les enfants de 1989 [Children Act 1989]

Ce dont chaque enfant a besoin. Sept besoins incontournables pour grandir, apprendre et s'épanouir / BRAZELTON T.B., GREENSPAN S.I.

Marabout, 2003

<http://www.lenfantdabord.org/lenfant-dabord/les-besoins-de-lenfan>

Ces deux auteurs américains sont parmi les plus reconnus pour l'importance de leurs travaux sur l'évolution psychologique de l'enfant. Ils définissent ainsi les besoins fondamentaux de l'enfant indispensables à son développement psychologique.

L'expérience britannique / En quoi consiste le cadre d'analyse?

<http://www.initiativeaides.ca/exp-rience-britannique-quoi-consiste-cadre-analyse>

Le gouvernement britannique s'est doté d'un cadre d'analyse commun des besoins de développement de l'enfant afin de guider et faciliter la collaboration. Ce cadre est utilisé à l'échelle nationale par l'ensemble des agences (services de protection, services spécialisés et services universels) qui œuvrent auprès des enfants (Jones, Chant, & Ward, 2003).

Initiative AIDES

Action Intersectorielle pour le Développement des Enfants et leur Sécurité

<http://www.initiativeaides.ca/qu-est-que-initiative-aides>

AIDES (Action Intersectorielle pour le Développement des Enfants et leur Sécurité) est une pratique d'intervention novatrice destinée aux enfants et à leur famille vivant dans un contexte de vulnérabilité, et qui reçoivent des services de plusieurs organisations. L'initiative AIDES vise l'articulation cohérente des actions autour des besoins des enfants en prenant en compte la perspective des enfants et de leurs parents. L'initiative AIDES propose une démarche systématique et des outils concrets pour dialoguer, échanger et partager avec l'enfant, ses parents, des personnes significatives et des partenaires.

b / Les spécificités des 0-6 ans

La pouponnière soutient aussi les parents

Travail Social Actualités, 06/2017, n° 83, p. 28-29

En Ille-et-Vilaine (35), la pouponnière du centre de l'enfance Henri Févrille accueille des enfants de 3 jours à 3 ans confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE). La structure est un lieu de protection des enfants, mais aussi de soutien à leurs parents, qui y viennent deux à trois fois par semaine.

Prendre soin du bébé placé / BRUWIER Geneviève

Yapaka, 2017, 34 p.

<http://www.yapaka.be/livre/livre-prendre-soin-du-bebe-place>

Placer un bébé répond toujours à une nécessité de le protéger de la violence et de la destructivité qu'il subit dans son cadre familial.

Cependant, si la séparation est nécessaire, elle ne soigne pas. Aider un enfant à grandir au sein d'une autre famille ou en institution doit se penser dans la continuité de son histoire, en prenant en compte les difficultés et les souffrances et en organisant les soins et conditions nécessaires à son développement. Ces modalités comprennent aussi l'attention portée aux parents et le soutien à la famille d'accueil et aux professionnels.

Car prendre soin d'un enfant qui a vécu des relations carencées et présente des troubles du comportement représente un défi à relever ensemble.

Partant d'un besoin de continuité et de cohérence de soins, cet ouvrage apporte des pistes de réflexion aux professionnels engagés auprès des bébés négligés ou traumatisés.

Les bébés Wi-fi / ROUSSEAU Daniel

Journal des professionnels de l'enfance, 05/2016, n° 100, p. 7-11

Depuis plus de vingt ans, nos observations croisées et convergentes de bébés séparés, placés dans une pouponnière de l'Aide sociale à l'enfance, ont mis en évidence le phénomène des bébés Wi-fi. Ces bébés ont une capacité de connexion affective sélective et parviennent, dès les premiers jours de vie, à se protéger des interactions inadaptées de parents handicapés dans leur parentalité s'ils ont l'opportunité de rencontrer des figures d'attachement plus sécurisantes dans leur entourage. Rencontre et analyse de deux de ces situations de bébés Wi-fi : Mélanie et Maxime.

Développement du jeune enfant : Modes d'accueil / Formation des professionnels / GIAMPINO Sylviane

Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, 05/2016, 261 p.

L'importance des premières années de la vie, et la contribution du mode d'accueil à l'épanouissement de l'enfant quand les parents le confient et s'absentent ne sont plus à démontrer. La notion d'« accueil de qualité » ne suffit cependant pas à cerner ces enjeux fondamentaux. Elargir la conception qualitative des modes d'accueil pour la petite enfance sur les particularités du développement de l'enfant avant trois ans est l'objet de la mission « Développement du jeune enfant, modes d'accueil et formation des professionnel-le-s » dont ce rapport est l'objet. Les travaux de la commission en charge de cette mission ont respecté, tout au long de leur déroulement, un plan de travail sur quatre champs :

– **les caractéristiques du développement du jeune enfant avant 3 ans,**

- les relations avec les familles
- l'organisation de l'accueil et les pratiques,
- la formation des professionnel-le-s.

Chacun de ces champs a pu ainsi être approfondi avec constance par les 120 personnalités consultées lors des travaux de la commission, les groupes de travail, des auditions, la journée de débat scientifique et technique. De ce travail collectif ressortent quatre axes clairs, qui se déclinent en une centaine de préconisations.

<http://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/05/Rapport-Giampino-vf.pdf>

Les neurosciences, un éclairage pour les pratiques / LEON Marie

Métiers de la petite enfance, 03/2016, p. 13-15

- Des connaissances au service de l'accueil du tout-petit
- Pédagogie et neurosciences, une rencontre enrichissante
- Un regard, tout est dit !
- « La qualité de la relation passe par la communication non violente »

Le bébé et les neurosciences

Spirale, 12/2015, p. 15-83

Peut-on mieux comprendre les bébés, à partir de ce qui se passe dans leurs cerveaux ? Et si les dernières découvertes de la neurobiologie et de l'imagerie cérébrale nous permettaient de rendre nos enfants plus heureux ? Les neuroscientifiques ont clairement montré que le cerveau dispose d'une grande capacité d'adaptation aux demandes de son environnement : la plasticité. Elle est une caractéristique fondamentale du cerveau tout au long de la vie, même s'il existe des périodes idéales ou « sensibles » durant lesquelles un apprentissage donné présentera une efficacité maximale.

Alors si les tempêtes émotionnelles des tout-petits et leurs peurs irrationnelles (un bruit, le noir, une forme) sont en lien avec l'imaturité de leurs structures cérébrales, notamment celles situées dans le cortex orbitofrontal, comment les aider à apprivoiser et connaître leurs émotions ? Si les bienfaits du toucher lors d'un câlin génèrent la sécrétion d'ocytocine, l'hormone du bien-être, la bienveillance permet-elle à aux circuits cérébraux, qui vont de l'émotionnel au rationnel, de grandir ? Si le « système de motivation et de récompense » stimule la curiosité et active la sécrétion de dopamine, faut-il donc encourager plus souvent ses enfants ? Ce numéro sonde les cerveaux de nos petits bouts pour essayer de mieux comprendre la vie naissante et son développement.

<https://www.editions-eres.com/uploads/documents/sommairepdf/201602024416TDMSpirale76.pdf>

AUJARD, Chloé. « Écouter les bébés en pouponnière », Revue de l'enfance et de l'adolescence, vol. 94, no. 2, 2016, pp. 35-44.

L'enfant dont il va être question ici est un enfant accueilli en pouponnière, d'âge préverbal, un *infans*. Alors ? Comment écoute-t-on les bébés à la pouponnière ? Que signifie « entendre », « écouter », « prêter l'oreille », face à un enfant qui n'utilise pas encore les mots de la langue pour s'exprimer ? Dans cet article, l'auteur exposera trois vignettes cliniques à propos de la manière dont une observation fine et partagée au sein de l'équipe de la pouponnière peut amener à entendre puis comprendre ce que le bébé, le non encore parlant, désire exprimer à l'autre qui s'occupe de lui.

Parentalité à construire

Lien social, 11/06/2015, n° 1165, p. 20-22

Inspiré par l'expérience du centre parental Aire de famille à Paris, l'Association marseillaise Habitat alternatif social ouvre en juillet 2014 un dispositif expérimental. L'idée est d'accompagner les deux parents pour éviter les placements d'enfants. En rompant avec l'habitude de séparer les familles, l'équipe fait face à la violence conjugale.

La plasticité cérébrale chez l'enfant / ALVAREZ Céline, 03/2015

https://www.youtube.com/watch?v=pnF21M30U_U

Qu'est-ce que la plasticité cérébrale ? C'est un processus continu et dynamique de création, de renforcement et d'élimination de connexions synaptiques. Ce processus commence avant la naissance et se poursuit avec beaucoup de puissance les premières années de la vie pendant lesquelles il pose les fondations de l'architecture cérébrale. La plasticité diminue ensuite progressivement, avec une baisse très nette à la puberté. Mais elle se poursuit tout de même à l'âge adulte. Le cerveau continue constamment de créer de nouveaux circuits, et c'est ce qu'il fait pendant que vous lisez ceci.

Pour aller plus loin, lire l'article "Plasticité cérébrale - pour le meilleur ou pour le pire."
<http://bit.ly/1FuYvyV>

Développement de l'enfant et troubles de l'enfant : 1- 4 ans / DURIEUX Marie-Paule

Yapaka.be, 2015, 34 p.

<http://www.yapaka.be/livre/livre-developpement-et-troubles-de-lenfant-1-4-ans>

La petite enfance est une période du développement chargée et sensible. Les processus psychiques à l'œuvre contribuent à la construction de la subjectivité et des assises de la personnalité : processus d'individuation et d'autonomisation, développement de la sexualité infantile, déploiement des processus cognitifs et de symbolisation, développement de l'empathie et de la sollicitude pour l'autre...L'évolution du petit enfant se fait dans le creuset familial, en lien avec le fonctionnement psychique de ses parents. Ce livre fournit des repères aux professionnels pour leur permettre de mieux comprendre ces processus psychiques afin de pouvoir en repérer les points d'achoppement et les dysfonctionnements à travers les symptômes que présente le petit enfant. Ces symptômes sont comme la partie immergée de l'iceberg et doivent toujours renvoyer au fonctionnement de la famille.

Développement de l'enfant et troubles de l'enfant. 0-12 mois / DURIEUX Marie-Paule

Yapaka.be, 2013, 34 p.

<http://www.yapaka.be/sites/yapaka.be/files/publication/ta-70-bebes012mois-durieux-web.pdf>

La première année de la vie est une période très importante au cours de laquelle les bases de l'identité et de la sécurité intérieure de chacun se construisent dans le lien à la personne qui assume principalement la fonction maternelle. L'esprit de ce livre est de fournir aux professionnels de la petite enfance des repères permettant d'identifier les signes de souffrance psychique du bébé pour pouvoir rapidement lui apporter une aide ainsi qu'à sa famille. En effet, les symptômes du bébé s'inscrivent toujours dans le cadre de difficultés relationnelles avec ses parents mais ont le plus souvent un caractère réactionnel ; ces situations présentent un grand potentiel de réversibilité si on intervient à temps et si on évite les cercles vicieux relationnels qui risquent d'inscrire le malaise au niveau du fonctionnement psychique du bébé. Le bébé au cours de cette période va exprimer sa souffrance et nous parler à travers des manifestations qui engagent son corps et qui sont à la croisée de la psyché et du soma.

Les enjeux du développement de l'enfant et de l'adolescent. Apports pour la PMI / BAUBY Colette, SUESSER Pierre

Erès, 2013, 220 p.

<https://www.editions-eres.com/ouvrage/3256/les-enjeux-du-developpement-de-l-enfant-et-de-l-adolescent>

Dès la conception, pendant la grossesse et à la naissance, le bébé s'inscrit dans un projet parental, familial, sociétal et dans une histoire transgénérationnelle. Bien plus tard, la dynamique initiale entre en résonance avec celle de l'adolescence : nouvelle période d'instabilité, de révolte quelquefois, de mélange de crainte et d'espoir. Équipement somatique, plasticité cérébrale, premiers liens, rencontres diverses dans le cadre familial et l'environnement social, individuation, socialisation : le développement de l'enfant et de l'adolescent dans toutes ses dimensions est la préoccupation centrale des professionnels de l'enfance et de la santé.

La connaissance des stades développementaux, de leur variabilité et de leur hétérogénéité, l'attention aux périodes sensibles leur permet de mieux appréhender et accompagner préventivement les difficultés habituelles des enfants et des adolescents, mais aussi de discerner et de soigner de manière adaptée les perturbations plus profondes. Les auteurs issus d'horizon professionnel différent croisent leurs approches pour offrir un outil de travail synthétique et actualisé.

Protéger l'enfant avec ses deux parents - Le centre parental, une autre voie pour réussir la prévention précoce / OTT Laurent, QUIRIAU Fabienne, CHATONEY Brigitte, VAN DER BORGHT Frédéric

Editions de l'Atelier, 2010, 158 p.

Dans cet ouvrage, qui s'appuie sur une expérience de six ans, Brigitte Chatoney et Frédéric Van der Borght invitent à sortir des réponses traditionnelles qui consistent à héberger la mère et son bébé dans des centres maternels, les privant ainsi de lien avec le père, et proposent d'accueillir ensemble le père, la mère et l'enfant pour qu'ils puissent consolider leurs liens et s'insérer dans la société. Ainsi, le centre parental Aire de famille, accueille dans des appartements dont ils assument progressivement la location, de jeunes parents en situation de grande vulnérabilité psychosociale.

c / Les besoins de l'enfant dans le cadre du placement

Amour et attachement / LOIDREAU Loïc, MERLIN Vanessa

EMPAN, 03/2017, n° 241, p. 83-87

La maturation psychique chez le bébé et la construction du moi nécessitent l'instauration d'un climat affectif permettant l'attachement. Authenticité et fiabilité sont sans doute indispensables à la mise en place d'une figure d'attachement. Si le bébé possède une compétence innée à cet attachement, encore faut-il qu'il y ait, dans la réalité, un parent attaché lui-même auquel s'agripper. Les théories analytiques confortent ces hypothèses et nous permettent d'étendre cette notion d'authenticité et d'amour à d'autres situations où la relation affective est au cœur du travail. Les familles d'accueil ont une valeur thérapeutique notamment parce qu'elles autorisent et permettent l'expérience d'une relation d'attachement. L'enfant placé introduit ses difficultés et l'histoire de ses liens parentaux perturbés dans cette relation à laquelle l'assistant familial doit s'ajuster afin de proposer des modalités de réponse différentes. Seule l'authenticité affective favorise l'authenticité de la relation. Il met donc en jeu son affectivité dans ce tissage des liens qui bouscule parfois l'amour engagé.

Accueil familial. Reconnaître l'importance des figures d'attachement autour de l'enfant

Actualités sociales hebdomadaires, 24/02/2017, n° 2999, p. 28-29

Quelque 70 000 enfants ou adolescents vivent en famille d'accueil. Evoluant au sein de configurations familiales composites, les intéressés sont amenés à développer des relations affectives multiples et diversifiées. Mais qu'est-ce qui fait vraiment « famille » pour eux ? Nathalie Chapon leur a posé la question.

« La notion de *caregiver* dans le cadre de placements d'adolescents en Maison d'enfants à caractère social (MECS) », BOYER-VIDAL, Bénédicte, Susana Tereno

In *L'attachement, de la dépendance à l'autonomie. Illustrations pratiques*, sous la direction de Barbey-Mintz Anne-Sophie, Dugravier Romain, Faure-Fillastre Odile. ERES, 2017, pp. 131-146.

Même si le but d'un placement est de protéger un enfant d'une situation de danger au domicile familial, c'est une expérience de séparation douloureuse. Mais elle représente également une opportunité de rencontrer d'autres adultes avec qui il va expérimenter de nouvelles relations plus sécurisantes. Le rôle de chaque *caregiver* en Maison d'enfants à caractère social (éducateur, psychologue, institution) est donc central et porteur d'espoir.

La maison de l'enfant, les Maisons d'Enfants. Un « toi » à géométrie variable / DE TOGNI Caroline, GONCALVES Philippe

Enfances & psy, 2017, n° 72, p. 83-96

Que signifient réellement habiter une maison et être accueilli en Maison d'Enfants ? Ces termes familiers sont revisités afin d'encourager le professionnel de la protection de l'enfance à dessiner les contours de ses propres représentations à l'aune de celles de l'enfant. L'institution comme la famille constituent des groupes dont les emboitements multiplient le jeu des possibles et des identifications croisées. Placement et accueil en Maison d'Enfants sont des mesures éducatives de protection qui entraînent une séparation douloureuse, mais qui œuvrent aussi à penser le manque, à reformuler l'incompréhensible et à retisser les liens. L'intersubjectivité autorise une nouvelle rencontre, celle où, enfin, l'on puisse se sentir chez Soi.

[http://www.editions-](http://www.editions-eres.com/uploads/documents/sommairepdf/201703065148TdM%20Enf&Psy%2072.pdf)

[eres.com/uploads/documents/sommairepdf/201703065148TdM%20Enf&Psy%2072.pdf](http://www.editions-eres.com/uploads/documents/sommairepdf/201703065148TdM%20Enf&Psy%2072.pdf)

« Mais c'est où chez moi ? » – ou les représentations de la maison d'un enfant placé en famille d'accueil / GELARD Armelle

Enfances & psy, 2017, n° 72, p. 97-103

Le métier d'assistante familiale requiert d'accueillir des enfants placés à son domicile. Ceux-ci partagent alors leur vie, leur quotidien avec une famille d'accueil. Armelle Gelard nous raconte comment les enfants s'approprient son domicile, et comment ils définissent ce qu'est leur maison : entre maison des parents et maison des accueillants, toutes les configurations existent. Comment les aider à s'y repérer ? Comment les accompagner au cours de leur placement ? C'est le travail de l'assistante familiale et de l'équipe de l'Aide sociale à l'enfance. Témoignage...

<http://www.editions-eres.com/uploads/documents/sommairepdf/201703065148TdM%20Enf&Psy%2072.pdf>

d / Les spécificités des adolescents

La « maison » des adolescents placés en Maisons d'enfants à caractère social / GUY Fleur

Enfances & psy, 2017, n° 72, p. 71-82

Les Maisons d'enfants à caractère social sont des établissements relevant du secteur social et médico-social accueillant des mineurs placés par l'Aide sociale à l'enfance ou la Protection judiciaire de la jeunesse. Alors que le terme « maison » est présent dans le nom de ces établissements, ils ont la particularité d'être des espaces de résidence institutionnels et non familiaux. La polysémie du terme « maison » est alors utilisée par les équipes éducatives pour gommer le caractère institutionnel de l'établissement ou, au contraire, l'accentuer. Le rôle de la mecs dans l'appropriation affective de l'espace par les adolescents se pense alors en complémentarité avec d'autres espaces, dont le domicile familial. La situation de placement invite ainsi à penser l'appropriation conjointe de plusieurs « maisons » par les adolescents.

<http://www.editions-eres.com/uploads/documents/sommairepdf/201703065148TdM%20Enf&Psy%2072.pdf>

Attachement, psychopathologie et traitement des adolescents / ATGER Frédéric., L'attachement, de la dépendance à l'autonomie. Illustrations pratiques, sous la direction de BARBEY-MINTZ Anne-Sophie, DUGRAVIER Romain, FAURE-FILLASTRE Odile. Erès, 2017, p. 65-78.

A chaque étape du développement, le maintien du lien avec les figures d'attachement nécessite des réaménagements de la relation pour permettre une plus grande autonomie. Avec le début de la puberté, une évolution profonde de cet équilibre entre attachement et autonomie survient, car l'adolescence se caractérise par des transformations multiples et intriquées.

Lien entre attachement et estime de soi chez des adolescents placés en famille d'accueil ou en institution: contribution respective de la mère biologique et de la figure d'attachement secondaire

Article in [L'Année psychologique](#) · December 2016

Cette étude visait à explorer les représentations d'attachement d'adolescents placés vis-à-vis de leur mère et de leur figure d'attachement secondaire et, à décrire si et comment ces représentations étaient en lien avec leur niveau d'estime de soi. Elle avait également pour objectif de déterminer si une modalité de placement (famille d'accueil ou institution) était plus susceptible que l'autre de permettre un investissement positif de la figure d'attachement secondaire. Dix-sept adolescents placés en famille d'accueil et 48 placés en institution ont participé à cette étude. Ils ont complété l'Échelle d'estime de soi de Rosenberg, et, l'Inventaire d'Attachement aux Parents et aux Pairs en se référant à leur mère puis à leur figure d'attachement secondaire. Les résultats ont mis en évidence que les enfants placés présentaient des représentations d'attachement plus positives à leur figure d'attachement secondaire qu'à leur mère biologique. En revanche, les liens entre estime de soi et représentations d'attachement n'étaient pas significativement différents selon que l'on considérait la mère ou la figure d'attachement secondaire. Le placement en famille d'accueil favorisait la construction de représentations d'attachement plus positives à l'assistante familiale comparativement à l'éducateur dans le cas du placement en institution. De plus, ces représentations d'attachement positives étaient en lien avec l'estime de soi: plus les enfants placés en famille d'accueil se sentaient en sécurité avec leur assistante familiale et plus leur estime de soi était bonne. Ce mécanisme n'a pas été mis en évidence dans le placement en institution. Ce résultat souligne l'importance de la disponibilité et de la proximité de la figure d'accueil dans un contexte de placement.

Des promeneurs du Net pour repérer les jeunes en souffrance

Gazette sante social (la), 11/2016, n° 134, p. 46

Depuis 2012, le conseil départemental de la Manche expérimente un dispositif de présence éducative en ligne pour détecter les jeunes qui ne vont pas bien et mettre en place un suivi adapté

e / Les Mineurs non accompagnés

Une unité d'accueil pour mineurs étrangers. Répét rural

Actualités sociales hebdomadaires, 26/05/2017, n° 3012, p. 16-20

Depuis janvier, une unité temporaire accueille des mineurs étrangers non accompagnés à Saint-Clar, dans le Gers. Une initiative du conseil départemental et de la MECS Cantoloup-Lavallée, qui vise à préserver l'accueil d'urgence au titre de la protection de l'enfance.

Mineurs isolés : le défenseur des droits préconise un éclaircissement des textes

Actualités sociales hebdomadaires, 24/02/2017, n° 2999, p. 7

Sollicité par la mission d'information de la commission des affaires sociales du Sénat sur la prise en charge des mineurs non accompagnés, le défenseur des droits a émis, le 7 février, un avis sur les difficultés rencontrées par ces jeunes, notamment les problèmes d'accès à une prise en charge et de prise en charge en elle-même, ainsi que les atteintes à des droits fondamentaux tels que le droit à la santé et à l'éducation. Au-delà d'observations qu'il a déjà maintes fois formulées, en particulier sur la question du nombre de mineurs isolés étrangers sur le territoire ou encore les risques élevés auxquels ils sont exposés dans les zones accueillant un nombre important de migrants, Jacques Toubon fait des propositions d'améliorations législatives et réglementaires.

http://www.infomie.net/IMG/pdf/avis_ddd_17-03.pdf

Frédérique Stévenin, Jean-Pierre Martin, « Accueillir les mineurs étrangers non reconnus par l'Aide sociale à l'enfance. Les paradoxes d'une prise en charge à la marge des chrs et des dispositifs de l'ase », VST - Vie sociale et traitements 2017/1 (n° 133), p. 26-31.

En décembre 2014, un mouvement militant composé d'élus, de bénévoles d'associations de parents d'élèves et de lycéens dénonçait la présence d'une centaine de jeunes dans les rues parisiennes. Il s'agissait de jeunes mineurs, ou récemment majeurs, dont la minorité était contestée par la justice. Néanmoins, la Permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers les avait pris en charge sur le plan de l'hébergement, le temps de la procédure. Puis l'adjie1 avait demandé qu'ils soient scolarisés, ce qui fut fait par le casnav2, dans les classes d'accueil parisiennes.

Mineurs non accompagnés. Quels besoins et quelles réponses ?

ONPE, 02/2017, 208 p.

http://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/dossier_mna_web2.pdf

La question "se pose depuis le milieu des années 1990 et s'exprime avec plus d'acuité et de vigueur depuis le début des années 2010", rappelle l'ONPE qui explique avoir "recueilli sur le terrain, ces deux dernières années, des témoignages et analyses d'acteurs engagés auprès de ce public". "Sans nier les difficultés persistantes", prend soin de préciser l'institution, l'ambition de ce document est de restituer "la richesse des pratiques, d'une part en soumettant à la réflexion collective des contributions comprenant de véritables pistes de travail sur des aspects tels que la sécurisation du statut juridique de ces jeunes, l'évaluation fine et globale de leur situation et l'adaptation de la prise en charge au regard de leurs besoins spécifiques ; d'autre part en partageant des pratiques inspirantes pouvant alimenter le travail en cours dans de nombreux services départementaux et associatifs".

Mineurs isolés étrangers : Aider les jeunes à devenir sujets de leur histoire

Actualités sociales hebdomadaires, 27/01/2017, n° 2995, p. 22-25

De plus en plus de mineurs isolés étrangers arrivent sur le territoire français et posent de nouveaux défis aux acteurs de la protection de l'enfance et du soin. De leur côté, après avoir vécu maints périls, souffrant de traumatismes et de la séparation d'avec leur famille, ces jeunes sont confrontés à un accueil souvent en décalage avec leurs attentes et leurs besoins.

- Le transculturel au secours du lien éducatif

<http://www.transculturel.eu/>

<http://www.infomie.net/>

Le transculturel au secours du lien éducatif

Actualités sociales hebdomadaires, 27/01/2017, n° 2995, p. 25

De 2012 à 2015, la recherche-action « Namie » s'est penchée sur la relation entre les mineurs isolés étrangers et leur éducateur référent. Dans le cadre d'une approche interculturelle, elle visait à permettre à chacun d'accéder à la représentation de l'autre et à favoriser l'alliance éducative.

<http://www.infomie.net/spip.php?rubrique272>

Mineurs isolés : les modalités de l'évaluation de la minorité et de l'isolement familial

Actualités sociales hebdomadaires, 25/11/2016, n° 2985, p. 48-49

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant a organisé un système de répartition des accueils des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille – autrement dit des mineurs isolés étrangers. Quelques mois plus tard, un décret d'application a précisé les conditions d'accueil, d'évaluation et d'orientation de ces mineurs entre les départements avant qu'un arrêté n'explicite les paramètres de calcul de la clé de répartition. Un nouvel arrêté vient de paraître. Il définit les modalités de l'évaluation de la minorité et de l'isolement familial des personnes se déclarant mineures privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000033420352

"Mineurs isolés et étrangers (MIE), ou "Mineurs non accompagnés (MNA)..Que tout change .. que pour rien ne change !

Journal du droit des jeunes, 10/2016, n° 358-360, p. 9-207

Au sommaire :

- Répartition territoriale des MNA
- Comité de suivi du dispositif national de mise à l'abri
- Opérations de démantèlement de la lande de Calais
- Scolarisation des MNA
- Mobilisation des services de l'Etat auprès des conseils municipaux
- Les droits fondamentaux
- Mineurs isolés - Recommandations
- Mineurs isolés étrangers à Paris
- Jurisprudence

<https://www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2016-8.htm>

Ni sains, ni saufs : enquête sur les mineurs non accompagnés dans le Nord de la France UNICEF, 2016, 109 p.

<https://www.unicef.fr/contenu/espace-medias/ni-sains-ni-saufs-enquete-sur-les-mineurs-non-accompagnes-dans-le-nord-de-la-france>

– Cette enquête inédite a été réalisée par les sociologues de l'association Trajectoires, spécialisée dans les diagnostics sociaux des populations vivant en bidonvilles en France. Elle a été conduite entre les mois de janvier et avril 2016 dans sept bidonvilles sur trois départements du littoral de la Manche (Calais, Grande-Synthe, Angres, Norrent Fontes, Steenvoorde, Tatinghem, Cherbourg). Pour l'UNICEF, l'objectif était de faire émerger au cours de ces entretiens les besoins et les points de vulnérabilité des enfants non accompagnés afin d'élaborer des recommandations pour améliorer leur prise en charge à travers les dispositifs existants ou à créer.

Devenir un enfant en danger, épreuves d'âge et de statut. Le cas « limite » des mineurs isolés étrangers en France / PERROT Adeline

Agora débats/jeunesse, 2016, n° 74, p. 119-131

<https://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2016-3-page-119.htm>

Partant d'une ethnographie sur la définition publique de la catégorie de « mineurs isolés étrangers » en France, l'auteure cherche à éclairer les logiques d'assignation autour de la frontière entre minorité et majorité. Face à ces deux régimes juridiques aux issues contrastées, les opérateurs de jugement et les majeurs s'inscrivent dans la réalisation d'une limite d'âge difficilement saisissable. L'article fait apparaître les normes relatives à la protection de l'enfance et à la place accordée aux enfants dans la société, par leur opposition naturalisée au monde adulte.

2. LE PROJET POUR L'ENFANT : QUELLES EVOLUTIONS ?

a / Historique

Protection de l'enfance. Projet pour l'enfant : une mise en œuvre laborieuse

Actualités sociales hebdomadaires, 03/02/2017, p. 26-29

Neuf ans après la réforme de la « protection de l'enfance », la loi du 14 mars 2016 a ciblé la « protection de l'enfant ». Il ne s'agit plus de se préoccuper d'une entité, mais d'un enfant concret, en garantissant la prise en compte de ses besoins fondamentaux. Pivotal de cette ambition : le projet pour l'enfant, à élaborer en concertation avec ses parents. Mais cet outil – qui figurait déjà dans le texte de 2007 – a encore du mal à entrer dans les pratiques.

- Ecrire à plusieurs mains

Protection de l'enfance : le projet pour l'enfant

Actualités sociales hebdomadaires, 25/11/2016, p. 61-66

Afin de sécuriser le parcours des enfants pris en charge par les services de la protection de l'enfance, la loi du 14 mars dernier a recentré le projet pour l'enfant - document élaboré par le conseil départemental - sur les besoins de ces derniers. Un référentiel a ensuite été publié pour unifier le dispositif au niveau national.

Le référentiel fixant le contenu du projet pour l'enfant est paru au "Journal officiel"

Actualités sociales hebdomadaires, 07/10/2016, n° 2978, p. 44-45

Pris en application de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, un décret définit le contenu et les modalités d'élaboration du projet pour l'enfant (PPE) via un « référentiel ». Pour mémoire, la loi entend donner un contenu plus homogène à ce document, le recentrer sur les besoins de l'enfant et en faire un outil au service de la sécurisation du parcours des enfants en protection de l'enfance. Il ne s'agit pas d'imposer un modèle mais de proposer une « trame de PPE », a de son côté assuré la ministre des Familles et de l'Enfance lors d'une réunion avec les vice-présidents « enfance » des conseils départementaux, le 27 septembre.

Décret n°2016-1283 du 28 septembre 2016 relatif au référentiel fixant le contenu du projet pour l'enfant prévu à l'article L. 223-1-1 du code de l'action sociale et des familles

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000033166528

Le PPE : état des lieux, enjeux organisationnels et pratiques / KERAVEL Elsa, JAMET Ludovic ONED, 07/2016, 210 p.

http://www.oned.gouv.fr/system/files/publication/rapport_ppe_2016.pdf

Réalisée sept ans après un premier consacré au même sujet, l'ambition de cette nouvelle étude est de faire un état des lieux du déploiement du projet pour l'enfant au niveau national et des outils supports qui l'accompagnent, tout en s'interrogeant sur le sens donné à ce document dans le cadre de sa conception et de son utilisation par les professionnels et les familles.

Les départements peinent à s'emparer du projet pour l'enfant / LE GALL Sophie

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 15/06/2015, p. 14

Obligation fixée par la loi de 2007 réformant la protection de l'enfance, le projet pour l'enfant n'est toujours pas généralisé.

Le Projet pour l'enfant : état du questionnement

ONED, 04/2015, 7 p.

http://www.oned.gouv.fr/system/files/publication/oned_note_actualite_avril_2015_0.pdf

L'ONED a lancé cette année une étude qui porte sur le projet pour l'enfant (PPE) prévu à l'article L 223-1 alinéa 3 du Code de l'action sociale et des familles (CASF). Son souhait est de faire, huit ans après la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, un état des lieux de son déploiement au niveau national et des outils supports qui l'accompagnent, tout en s'interrogeant sur le sens donné à ce document dans le cadre de sa conception et dans le cadre de son utilisation par les professionnels et les familles.

Guide pratique du projet pour l'enfant. Construire ensemble pour l'avenir de l'enfant
Département du Finistère, 2013, 72 p.
<http://fr.calameo.com/books/0002827651536b1e2207b>

De l'évaluation des situations familiales en Protection de l'enfance à la mise en oeuvre du projet pour l'enfant - 28 mai 2013, Vannes
Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptée Bretagne, 2013
<http://www.creai-bretagne.org/journee-protection-de-l-enfance-2013.html>

b / La diversification des mesures

[Protection de l'enfance. Afin d'éviter les placements la Moselle coache les familles en difficulté](#)
Gazette des communes, des départements, des régions (la), 24/04/2017, n° 2363, p. 40-41
Sortir d'une logique du tout ou rien. Depuis 2009, le conseil départemental de la Moselle propose une alternative au placement institutionnel : le service éducatif renforcé à domicile (Serad).

Comment intervenir quand les modalités d'attachement des parents entravent celles des enfants. Exemples de l'Action éducative petite enfance / PROVOOST Adeline
In **L'attachement, de la dépendance à l'autonomie. Illustrations pratiques, sous la direction de BARBEY-MINTZ Anne-Sophie, DUGRAVIER Romain, FAURE-FILLASTRE Odile. Erès, 2017, p. 147-163.**

Conçue à destination des enfants de 0 à 6 ans, l'Action éducative petite enfance est un dispositif original, qui a été mis en place dans un service de protection de l'enfance de Seine-Maritime en 2013. Son intérêt est né d'un constat : dans certaines situations tangentes, les dispositifs classiques de protection de l'enfance comme l'AEMO ou l'AED [1][1] L'Action éducative en milieu ouvert (AEMO) est une... se révèlent insuffisants pour apporter des réponses claires.

Liman, Tiphaine, et Pascale Guichet. « La visite en présence d'un tiers dans le cadre de la protection de l'enfance. Comment l'analyse clinique des suivis met au travail nos représentations pour rencontrer l'autre... dans sa part d'humanité », VST - Vie sociale et traitements, vol. 133, no. 1, 2017, pp. 58-67.

Extrait de l'article :

« Les visites en présence d'un tiers sont un dispositif qui invite à être attentif à la complexité d'une situation, à nous désaliéner de nos représentations, à éviter les interprétations rapides et défensives. L'élaboration clinique en équipe est là pour soutenir les capacités à contenir le doute, l'incertitude, l'impuissance, jusqu'à ce que le sens se clarifie. »

Protection de l'enfance. Logement et accompagnement à domicile, un duo gagnant depuis près de vingt ans
Gazette des communes, des départements, des régions (la), 27/06/2016, n° 2323, p. 52-53

Il s'agit de désengorger l'internat de l'accueil mères-enfants et de faciliter l'accès des familles à l'autonomie, tout en maintenant le lien avec les institutions. Le dispositif « Dalhia » bénéficie aux femmes enceintes, aux jeunes mères ou aux pères isolés avec leurs enfants ayant besoin d'un accompagnement à la parentalité. Un logement est attribué à la famille puis les services sociaux assurent un suivi à domicile. Un système de baux glissants permet aux familles de rester dans le logement.

Un dispositif d'accueil intégré. Un « village » autour des enfants
Actualités sociales hebdomadaires, 24/06/2016, n° 2966, p. 26-30

Créée en 2007, l'association RETIS a développé un dispositif intégré de protection de l'enfance dans le département de la Haute-Savoie. Un montage novateur, en lien avec des acteurs de la société civile, qui offre de multiples possibilités aux enfants et à leurs parents.

<http://www.aretis.fr/>

http://www.oned.gouv.fr/sites/default/files/dispositifs/Dpt74_SEMOH_RETIS_0.pdf

Des alternatives au placement des mineurs

Blog de Didier Dubasque, 22/02/2016

<http://www.lalsace.fr/actualite/2016/02/19/des-alternatives-au-placement-des-mineurs>

Les conseils départementaux d'Alsace, chargés de l'aide sociale à l'enfance, font évoluer le placement des mineurs. Des dispositifs mixtes et plus souples sont recherchés, en collaboration avec les parents en difficulté. Dans le Haut-Rhin, il est prévu de recruter 70 nouvelles familles d'accueil.

Accueil par un tiers digne de confiance

Les conditions de l'accueil d'un mineur de l'ASE par un tiers sont fixées

Actualités sociales hebdomadaires, 14/10/2016, n° 2979, p. 47-48

Afin de la sécuriser juridiquement, la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant a donné une base légale à la pratique consistant à confier un enfant pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE), sur un autre fondement que l'assistance éducative, à un tiers qui le connaît déjà ou appartient à sa famille, « dans le cadre d'un accueil durable et bénévole ». Quelles en sont les finalités ? Quelles sont les précautions à prendre avant d'y recourir ? Quelles sont les modalités d'accompagnement, de suivi et de contrôle du tiers ? Un décret précise aujourd'hui les conditions de cet accueil.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000033225061

Parrainage de proximité

Le parrainage de proximité, une forme d'aide méconnue

Actualités sociales hebdomadaires, 09/12/2016, n° 2987, p. 34-36

Le parrainage de proximité consiste, pour des familles bénévoles, à nouer une relation privilégiée et durable avec un enfant ayant besoin d'être épaulé pour des raisons diverses (difficultés sociales, économiques, familiales...). Un rapport de recherche commandé par l'Union nationale des associations familiales dresse un état de lieux de ce dispositif et identifie ses forces et ses faiblesses pour mieux le promouvoir sur l'ensemble du territoire.

<https://www.tousparrains.org/>

<http://www.apradis.eu/index.php/dero/toutes-les-etudes/item/260-etude-sur-le-developpement-et-la-promotion-du-parrainage-de-proximite-au-sein-des-udaf-2016>

Développement et promotion du parrainage de proximité au sein des UDAF

UNAF, 2016, 87 p.

<http://www.apradis.eu/index.php/dero/toutes-les-etudes/item/260-etude-sur-le-developpement-et-la-promotion-du-parrainage-de-proximite-au-sein-des-udaf-2016>

L'un des constats établis par l'UNAF autour des services de parrainage de proximité développés par les UDAF (Unions Départementales des Associations Familiales) est que certains d'entre eux « fonctionnent » relativement bien tandis que d'autres ont une activité très faible. Or, il n'y a pas une seule forme de parrainage de proximité, mais une multitude de modèles. Ainsi, l'UNAF souhaite pouvoir déterminer quels sont les facteurs qui permettent à un service de parrainage de se développer et quels sont ceux qui peuvent entraver son bon fonctionnement. À terme, l'UNAF souhaite pouvoir établir un guide de préconisations, à destination des UDAF désirant créer un dispositif de parrainage de proximité ou faire évoluer le dispositif existant. Ce guide pratique présenterait les actions qui semblent fonctionner tout en listant celles déjà testées qui semblent avoir un impact limité sur le développement du parrainage de proximité.

c / Evaluation du parcours

Une nouvelle manière d'appréhender les mesures éducatives à domicile

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 27/03/2017, n° 2359, p. 42-43

Selon le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, les mesures administratives d'accompagnement éducatif à domicile, jusque-là confiées à des associations conventionnées, ne donnaient pas satisfaction. C'est pourquoi la collectivité a décidé d'expérimenter l'internalisation de leur suivi, dans neuf centres départementaux d'action sociale. Formés à la communication bienveillante, les travailleurs sociaux ont ainsi pu revisiter leur lien avec les usagers et améliorer les relations familiales.

Loi « protection de l'enfant » : parution de deux nouveaux décrets d'application

Actualités sociales hebdomadaires, 09/12/2016, n° 2987, p. 53

La publication des textes d'application de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant se poursuit avec la parution, au Journal officiel du 2 décembre, de deux nouveaux décrets relatifs à la sécurisation du parcours des enfants confiés au service départemental de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Décret n° 2016-1638 du 30 novembre 2016 relatif au délai de placement prévu à l'article L. 227-2-1 du code de l'action sociale et des familles

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/11/30/FDFA1620950D/jo>

Décret n° 2016-1639 du 30 novembre 2016 relatif à la commission pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle d'examen de la situation des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance prévue à l'article L. 223-1 du code de l'action sociale et des familles

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid>

3. PREVENTION PRECOCE ET INTERINSTITUTIONNALITE

a/ La prévention précoce

Un relais parental expérimental. Parents acteurs de prévention

Actualités sociales hebdomadaires, 18/11/2016, n° 2984, p. 22-26

A Nantes, une structure expérimentale de la Croix-Rouge française, le relais parental La Courte Echelle, propose à des parents en difficulté passagère qui le souhaitent d'accueillir ponctuellement leurs enfants en dehors de tout cadre administratif ou judiciaire, et ce 24 heures sur 24 et 365 jours par an.

Protection de l'enfance. Logement et accompagnement à domicile, un duo gagnant depuis près de vingt ans / LESQUEL Emmanuelle

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 27/06/2016, n° 2323, p. 52-53

Il s'agit de désengorger l'internat de l'accueil mères-enfants et de faciliter l'accès des familles à l'autonomie, tout en maintenant le lien avec les institutions. Le dispositif « Dalhia » bénéficie aux femmes enceintes, aux jeunes mères ou aux pères isolés avec leurs enfants ayant besoin d'un accompagnement à la parentalité. Un logement est attribué à la famille puis les services sociaux assurent un suivi à domicile. Un système de baux glissants permet aux familles de rester dans le logement.

Les lieux d'accueil enfants-parents, des espaces de soutien à la parentalité / LE GUILLOU Géraldine

Métiers de la petite enfance, 06/2016, n° 234, p. 27-28

Les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) permettent aux familles de rencontrer des professionnels de la petite enfance dans un espace ouvert, anonyme et gratuit. En ce sens, ils constituent un support de la relation enfants-parents, un soutien de la parentalité et un lieu de socialisation. Les intervenants sont formés à l'accueil et à l'écoute de chacun dans sa spécificité.

-9 +9 Coopérer en santé et postnatal / DUGNAT Michel, GOUZVINSKI Françoise

Spirale, 06/2016, n° 78, p. 15-108

La périnatalité désigne désormais à la fois une période de la vie du père, de la mère et du bébé, un ensemble de professionnels (qui pour certains ne s'occupent que de femmes enceintes et de bébés et qui pour d'autres s'occupent de bébés et d'autres personnes), et enfin une politique destinée à améliorer la prise en charge à la fois médicale, psychique et sociétale de ces familles en devenir. La coopération entre les institutions, mais surtout entre les différents professionnels -quel que soit leur lieu d'exercice, avec leurs différents métiers, et parfois aussi leurs différences de conception-, est une absolue nécessité pour respecter et accueillir la force de vie des bébés et de leurs parents dans cette période extra-ordinaire. Pour cela, la mobilisation de professionnels et une certaine attention des pouvoirs publics qui s'est exprimée par le Plan Périnatalité, doivent être entretenues. Les expériences pour donner cohérence, fiabilité, continuité, au suivi et à l'accompagnement des femmes enceintes, de leur compagnon et des bébés (nés ou à naître), sont racontées dans ce numéro de Spirale. Pour donner envie à chacun de contribuer à une période de « bébéité » aussi joyeuse que possible ... car les bébés sont dotés d'une socialité joyeuse qui peut aider les adultes dont l'attention leur est si nécessaire.

Evaluer les situations prénatales préoccupantes : un prototype élaboré à partir de la méthode ALFODI / CHAUVET BARON Agnès, CARRE Sabine, ALFOLDI Francis

Cahiers de l'actif (les), 01/2016, n° 476-477, p. 225-254

- le lancement d'un projet innovant pour la prise en charge des situations préoccupantes en prénatal dans le département de la Vienne en 2012
- La volonté de mettre en œuvre une méthodologie plus rigoureuse pour améliorer la qualité des évaluations en 2014-2015
- Construction d'un nouveau prototype
- Application d'un prototype sur un cas réel
- Conclusion

L'enfant, le médecin et le psychanalyste. Une aventure partagée en Protection maternelle et infantile / FRITZ MARIE-THERESE, TRICOT Monique

Eres, 2016, 288 p.

Ce livre témoigne d'une expérience originale en Protection maternelle et infantile où médecins et psychanalystes travaillent ensemble auprès d'enfants et de leurs familles, tant dans les consultations que dans la formation et la réflexion.

Dans les consultations en binôme médecin-psychanalyste ouvertes dès les années 1980, le corps de l'enfant, corps vivant, corps parlant et parfois corps souffrant, est au centre de l'attention. L'écoute de ce qui se dit dans les mots est doublée d'une attention intense à ce qui se montre dans le corps. Dans ce travail exigeant auprès de familles en grande difficulté sociale, se conjuguent ainsi acte analytique et acte médical. Au-delà de la reconnaissance de l'enfant et de sa souffrance, il s'agit de laisser venir une parole qui le traverse. L'inconscient qui surgit au cours des consultations est parfois tellement bouleversant qu'il peut saisir violemment chacun dans son histoire. Prendre de l'écart, prendre le temps, accueillir, contenir, est souvent périlleux, sur un fil, tant la douleur transgénérationnelle peut être intense.

À partir de nombreux exemples cliniques, les auteurs rendent compte concrètement de la place que la psychanalyse peut tenir dans un service public ouvert à tous, de son apport dans le domaine de la prévention précoce « prévenante », quand il existe une vraie confiance entre les professionnels de la santé, de l'éducation et du secteur médico-social sur un même territoire.

<http://www.editions-eres.com/uploads/documents/sommairepdf/201602263620TDM-FRITZ>

Naissances : pour une éthique de la prévention / MOLENAT Françoise

Eres, 2016, 130 p.

Dans cette nouvelle édition actualisée, Françoise Molénat rend compte d'une démarche éthique novatrice, initiée en fin des années 1970, actuellement en pleine dynamique. Elle pose les bases éthiques de tout travail de prévention précoce mené par les équipes de périnatalité auprès des familles en souffrance.

La prévention de la maltraitance, des troubles du développement, des dépressions parentales est à portée de main. Changer les habitudes exige un effort collectif pour que les regards se croisent, que les cultures se métissent et que la position de « prévenance » s'impose avant la survenue des troubles en santé mentale. Pour cela, sont requises la rigueur interdisciplinaire et surtout une exigence éthique quant au respect de la place de sujet de chaque interlocuteur concerné, sans laquelle des parents blessés dans leur image d'eux-mêmes risquent de fuir toute proposition d'accompagnement.

Des témoignages émaillent cette réflexion qui s'appuie sur la subjectivité des parents, mais aussi sur celle des intervenants proches d'une famille en construction. Les questions éthiques inhérentes à l'avancée dans la part intime des familles sont le fil directeur de l'ouvrage.

<http://www.editions-eres.com/uploads/documents/sommairepdf/201605182339Tdm-MOLENAT>

La prévention toujours en re-création à l'école de la PMI / SUESSER Pierre, COLOMBO Marie-Christine, BAUBY Colette

Eres, 2016, 255 p.

Cet ouvrage permet d'approfondir la réflexion sur les concepts et les pratiques en santé maternelle et infantile et de les confronter aux perspectives ouvertes par les lois de modernisation du système de santé et de protection de l'enfant, afin de se projeter vers la PMI du futur. Les auteurs proposent une lecture des enjeux de la politique publique qui engagent l'avenir de la PMI à l'occasion du vote en 2016 de la loi de modernisation de notre système de santé et de la loi de protection de l'enfant.

Ils rendent compte des pratiques professionnelles au service de la santé des enfants, des femmes et des familles et montrent que la PMI peut servir efficacement de point d'appui pour d'autres domaines du système de santé.

<https://www.editions-eres.com/uploads/documents/sommairepdf/201609071746Tdm-SUESSER->

Les LAEP, de l'accueil à la rencontre

Furet (le), 06/2015, n° 77, p. 17-47

A la fin des années 70, les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) se sont développés et diversifiés. Depuis, les familles ont connu des transformations considérables. A l'horizon 2016, les politiques publiques visent l'objectif de "1 LAEP pour 3 500 enfants". Dans ce dossier, les auteurs se penchent sur des questions spécifiques qui se posent aujourd'hui dans les LAEP, sur le cadre proposé par la CNAF. Ils ouvrent aussi une fenêtre sur l'Italie, le Japon et la Flandre où tels lieux se sont également développés, selon des modalités diverses, avec pourtant de nombreux points communs liés aux besoins de rencontres humaines.

Qu'est-ce qu'une rencontre ? Comment penser ces espaces de socialisation pour les tout-petits, mais aussi pour les adultes ? Quelles sont les pratiques des accueillant-e-s ici ou là ? Les articles de ce dossier contribuent à réinterroger la signification de ces lieux et ouvrir de nouvelles pistes pour les pratiques.

b / Médecin référent « Protection de l'enfance »

Santé des enfants. Aider les mineurs protégés à bien grandir

Actualités sociales hebdomadaires, 28/04/2017, n° 3008, p. 22-25

Avec des histoires de vie difficiles et une appartenance majoritaire à des milieux défavorisés, les enfants et les adolescents sous mesure de protection présentent souvent des problèmes de santé importants, mais méconnus. Plusieurs études lèvent le voile sur cet angle mort des prises en charge.

Le médecin référent en protection de l'enfance

Gazette sante social (la), 04/2017, n° 139, p. 28

Un médecin des services départementaux est chargé de veiller à la cohérence de la politique publique de protection de l'enfance en coordonnant les professionnels.

Le mode d'intervention du médecin référent « protection de l'enfance » est fixé

Actualités sociales hebdomadaires, 11/11/2016, n° 2983, p. 39-40

Un décret précise les modalités d'intervention du médecin référent « protection de l'enfance », dispositif instauré par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant. Un médecin référent « protection de l'enfance » est désigné dans chaque département, au sein d'un service du département, afin « d'améliorer la coordination entre les services départementaux, la cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes, les médecins libéraux et hospitaliers ainsi que les médecins de santé scolaire du département », indique la notice du décret.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000033359294

La santé, un enjeu sous-estimé dans le suivi éducatif des enfants placés ?

Actualités sociales hebdomadaires, 24/06/2016, n° 2966, p. 17-19

Une recherche financée par le Fonds CMU et le défenseur des droits montre que l'accompagnement à la santé des mineurs placés au titre de l'aide sociale à l'enfance ou de la protection judiciaire de la jeunesse rencontre encore plusieurs obstacles.

https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/recherche_acces_sante_et_sens_du_soin_rapport_final_juin2016.pdf

c / PMI / Professionnels de la petite enfance, familles

La puéricultrice au sein de l'intimité familiale / SMAILI Hélène

Enfances & psy, 2017, n° 72, p. 128-133

La visite à domicile est un formidable outil de prévention pour la puéricultrice de pmi. Les observations des interactions mère-enfant vont lui permettre d'étoffer un travail de soutien et d'accompagnement auprès de familles vulnérables et de mettre en place un maillage sécurisant en partenariat pluridisciplinaire. Cette alliance parent-professionnelle établie au fil des rencontres ne doit pas rester confinée au domicile mais doit favoriser une ouverture vers l'extérieur.

Accompagnement des femmes enceintes en situation de vulnérabilité par une sage-femme de Protection maternelle et infantile : un lien précieux / PERRILLAT Nathalie

Enfances & psy, 2017, n° 72, p. 56-64

Accompagner les patientes enceintes à domicile en situation de grande précarité est une expérience humaine souvent difficile mais fort enrichissante. Notre capacité, en tant que sage-femme, à nous adapter à chaque situation est soumise à rude épreuve. Toutes les femmes rencontrent des difficultés à la fois similaires et propres à chacune. À nous, professionnels de santé et du champ psychosocial, de faire en sorte que, malgré les conditions d'accueil des enfants parfois extrêmes, nous trouvions avec la patiente, les solutions qui lui correspondent le mieux avec les moyens mis à notre disposition. Notre humilité et notre bienveillance doivent être constantes.

<http://www.editions-eres.com/uploads/documents/sommairepdf/201703065148TdM%20Enf&Psy%2072.pdf>

La convention internationale des droits de l'enfant, quelles applications concrètes ? / GACHET Carol

Métiers de la petite enfance, 02/2017, n° 242, p. 37-39

La Convention internationale des droits de l'enfant peut être mise en œuvre de façon simple et concrète dans les lieux d'accueil de la petite enfance. Les tout-petits et les parents peuvent être associés à cette volonté des professionnels, afin que ces droits soient mieux connus et respectés de tous.

<http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl15-773.html>
<http://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx>

MOLENAT Françoise

Santé en action (la), 09/2016, n° 437, p. 30-33

<http://inpes.santepubliquefrance.fr/SLH/sommaires/437.asp>

Françoise Molénat a contribué au développement du réseau de périnatalité en Languedoc-Roussillon (désormais englobée dans la région Occitanie), afin de faciliter la connaissance mutuelle et d'apprendre à travailler ensemble.

Point de départ absolu : un tel réseau de soins est forcément amorcé à partir de l'écoute de la future mère et/ou du couple.

Il s'agit d'un profond changement de culture, qui bouscule les identités professionnelles concernées des secteurs médical, psychiatrique et social.

Cette démarche est indispensable au profit de la mère, des parents, de la famille et, en tout premier lieu, de l'enfant.

Un dispositif d'accueil intégré. Un « village » autour des enfants

Actualités sociales hebdomadaires, 24/06/2016, n° 2966, p. 26-30

Créée en 2007, l'association RETIS a développé un dispositif intégré de protection de l'enfance dans le département de la Haute-Savoie. Un montage novateur, en lien avec des acteurs de la société civile, qui offre de multiples possibilités aux enfants et à leurs parents.

<http://www.aretis.fr/>
http://www.oned.gouv.fr/sites/default/files/dispositifs/Dpt74_SEMOH_RETIS_0.pdf

Protection maternelle et infantile, soutien à la fonction parentale, protection de l'enfance et modes d'accueil

Assurer l'avenir de la PMI, 05/2016, 35 p.

http://www.assureravenirpmi.org/Doc/Rapport%20PMI_DGCS_mai2016.pdf

A la demande de la Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et de la ministre en charge de la famille, la direction générale de la cohésion sociale a piloté un groupe de travail portant sur les champs non sanitaires de la Protection maternelle et infantile - PMI. Les échanges ont été menés avec les représentants de professionnels et d'usagers réunis au sein de la plate-forme "Assurer l'avenir de la PMI" et des professionnels de PMI particulièrement impliqués dans les champs d'intervention concernés (médecins, puéricultrices, EJE)¹. Ces travaux s'inscrivent en complément de ceux qui ont été réalisés par la Direction générale de la santé (DGS) dans le cadre de l'évolution de la politique de santé (contexte du projet de loi de santé et de la Stratégie Nationale de Santé).

Evaluer les situations prénatales préoccupantes : un prototype élaboré à partir de la méthode ALFODI / CHAUVET BARON Agnès, CARRE Sabine, ALFOLDI Francis

Cahiers de l'actif (les), 01/2016, n° 476-477, p. 225-254

- le lancement d'un projet innovant pour la prise en charge des situations préoccupantes en prénatal dans le département de la Vienne en 2012
- La volonté de mettre en œuvre une méthodologie plus rigoureuse pour améliorer la qualité des évaluations en 2014-2015
- Construction d'un nouveau prototype
- Application d'un prototype sur un cas réel
- Conclusion

La pédagogie sociale pour protéger « tous ensemble » les enfants / REYMOND Josiane

Actualités sociales hebdomadaires, 29/01/2016, n° 2945, p. 32-33

En écho à notre reportage sur l'expérience menée par l'association Intermèdes Robinson (voir ASH n° 2921 du 21-08-15, page 22), Josiane Reymond, puéricultrice, militante de l'association Terrain d'entente à Saint-Etienne, explique comment la pédagogie sociale peut, en créant « une communauté éducative » sur un territoire, éviter l'abandon de certains parents et de leurs enfants.

Conjuguer la santé de l'enfant et de la famille au singulier et au pluriel : du soin individuel à la santé publique / SUESSER Pierre, BAUBY Colette

Eres, 2015, 170 p.

La nouvelle stratégie nationale de santé entend conjuguer protection et promotion de la santé, prévention individuelle et collective, éducation pour la santé... Or c'est justement sur ces axes que la protection maternelle et infantile (PMI) évolue de longue date. En s'appuyant sur cette expérience, assez unique dans notre système de santé, les auteurs examinent différents champs de la pratique de prévention et de promotion de la santé auprès des enfants, des familles et des jeunes : accueil de la petite enfance, langage et apprentissages, éducation et nouvelles technologies, égalité filles-garçons...

Ils alimentent ainsi les débats en cours autour de la réforme du système de soin, de la prise en compte des dimensions santé dans toutes les politiques publiques, de l'articulation du préventif et du curatif, de la continuité des soins, de l'accès sans formalités aux soins de prévention. Le temps n'est-il pas venu de construire un système de santé coordonné pour l'enfant et la famille, fruit du métissage entre clinique et santé publique ? Les services de PMI structurés, pluri-professionnels, ouverts à tous, qui combinent depuis longtemps soins préventifs individuels et démarche collective de santé publique devraient y tenir une place de choix.

<https://www.editions-eres.com/uploads/documents/sommairepdf/201509083441TDM-Conjuguer-la-sante-de-lenfant.pdf>

d / Formations

Développement du jeune enfant, modes d'accueil, formation des professionnels / GIAMPINO Sylvie

Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes, 05/2016, 264 p.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/164000279/index.shtml>

Social. Replacer les droits de l'enfant au cœur de l'action des agents

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 16/01/2017, n° 2349, p. 29

SOS Villages d'enfants et ses partenaires proposent une formation portant sur les fondements de la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide), pour les faire vivre.

4. JEUNES MAJEURS : QUEL ACCOMPAGNEMENT A LA SORTIE DES DISPOSITIFS ?

Le compagnonnage, voie d'insertion pour les jeunes

Direction(s), 06/2017, n° 154, p. 12-14

Nord, Pyrénées-Orientales, Hauts-de-Seine, Haute-Saône, Yonne. Afin d'assurer l'insertion professionnelle et l'autonomie des jeunes accompagnés dans leurs établissements, six directeurs d'Itep et de Mecs ont choisi de mutualiser compétences et ressources. Ce dans le cadre d'un parcours de compagnonnage.

Protection de l'enfance : Une maison partagée pour les jeunes majeurs

Travail Social Actualités, 03/2017, n° 80, p. 24-26

A Arthès dans le Tarn, l'association Etre accueillie des jeunes majeurs dans une maison pour les accompagner vers l'autonomie. Une réponse rare pour ce public fragile, plus enfant mais pas encore adulte, souvent oublié par les institutions.

De l'adaptation de l'outil EVA-GOA à la mise en place d'EVA-GOA21

<https://www.youtube.com/watch?v=dbeNaaGe-MI>, 23 mars 2017

Présentation de la démarche du département de la Côte d'Or autour de l'adaptation de l'outil EVA-GOA et démonstration de l'outil EVA-GOA21, outil d'évaluation du niveau de l'autonomie du jeune. Il sera désormais utilisé par tous les partenaires.

Retours expériences de professionnels autant expérimenté EVA-GOA21

https://www.youtube.com/watch?v=556_az8Ho18

Les professionnels ayant expérimenté EVA-GOA21 donnent leurs impressions sur l'outil et son utilisation

Pécule des jeunes majeurs sortant de l'ASE : le taux d'intérêt est fixé

Actualités sociales hebdomadaires, 17/02/2017, n° 2998, p. 35

Un arrêté fixe le taux d'intérêt annuel des comptes ouverts à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) au nom des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) et bénéficiant du versement de l'allocation de rentrée scolaire (ARS).

Pour rappel, la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant a prévu que l'ARS due au titre d'un enfant confié par le juge des enfants dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative à un service de l'ASE ou à un service ou à un établissement sanitaire ou d'éducation, ordinaire ou spécialisée, est versée sur un compte bloqué géré par la CDC. Cette mesure vise à faciliter l'entrée dans la vie adulte des jeunes à leur sortie de l'aide sociale à l'enfance, le pécule constitué leur étant reversé lorsqu'ils deviennent majeurs ou à la date de leur émancipation.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000034025348

Pécule des jeunes majeurs sortant de l'ASE : la liste des pièces justificatives est parue

Actualités sociales hebdomadaires, 02/12/2016, n° 2986, p. 35

Un arrêté fixe la liste des pièces justificatives exigées pour l'attribution du pécule aux jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Pour mémoire, afin de faciliter l'entrée dans la vie adulte des jeunes à leur sortie de l'ASE, la loi du 14 mars dernier relative à la protection de l'enfant a prévu que l'allocation de rentrée scolaire (ARS) due au titre d'un enfant confié par le juge des enfants dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative à un service de l'aide sociale à l'enfance ou à un service ou à un établissement sanitaire ou d'éducation, ordinaire ou spécialisé, est versée sur un compte bloqué géré par la Caisse des dépôts et consignations. Cette mesure concerne également les cas où les placements en assistance éducative sont prononcés en urgence par le juge des enfants, en application de l'article 375-5 du code civil. Le pécule ainsi constitué est reversé à l'enfant à sa majorité ou à la date de son émancipation. Les modalités de mise en œuvre du dispositif ont été précisées en octobre dernier par un décret, selon lequel un arrêté devait venir établir la liste des pièces justificatives à fournir par le jeune pour percevoir le pécule. C'est désormais chose faite.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/11/23/FDFS1634141A/jo/texte/fr>

Les modalités de constitution d'un pécule pour les jeunes majeurs sortant de l'ASE sont fixées

Actualités sociales hebdomadaires, 21/10/2016, n° 2980, p. 35-36

Pris en application de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, un décret précise les modalités de constitution d'un pécule pour les jeunes majeurs ou mineurs émancipés ayant été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE).

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/10/12/FDFS1617160D/jo>

Comment les jeunes placés à l'âge de 17 ans préparent-ils leur avenir ? / FRECHON Isabelle, MARQUET LUCY

Documents de travail, 08/2016, n° 227, 9 p.

<http://www.ined.fr/fr/publications/document-travail/comment-les-jeunes-places-a-17-ans-preparent-ils-leur>

Parce qu'ils vivaient dans des conditions matérielles très difficiles, qu'ils ont été victimes de violences familiales ou que leur(s) parent(s) ne sont pas en mesure d'assurer leur éducation, 138 000 enfants ou adolescents font l'objet d'une mesure de placement par la protection de l'enfance (Oned, 2015), soit 1,6 % des mineurs. Ce placement fait suite à une décision du juge des enfants ou de l'aide sociale à l'enfance (ASE) au titre de l'enfance en danger. Au fil des âges, cette proportion augmente continuellement passant de 0,25% durant la première année de vie à plus de 2% à 17 ans. Pour certains enfants, le placement est de courte durée, le temps de résoudre des difficultés familiales ; pour d'autres, il peut se prolonger jusqu'à la majorité, voire se poursuivre jusqu'au 21ème anniversaire, sous la forme d'un contrat jeune majeur.

Un service « appartement » pour jeunes filles. Avant de prendre son envol

Actualités sociales hebdomadaires, 15/07/2016, n° 2968, p. 22-26

Depuis 2015, le service « appartement » du foyer Léopold-Bellan, à Courbevoie, a intensifié l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes filles accueillies. Au cœur de ce cheminement, des modules collectifs obligatoires qui préparent à tous les aspects de la vie quotidienne.

Les associations d'anciens placés : des intermédiaires dans l'accès aux droits sociaux des jeunes sortant de la protection de l'enfance ? / LACROIX Isabelle

Agora débats/jeunesse, 2016, n° 74, p. 89-100

Cet article étudie le travail d'entraide que réalisent les associations d'anciens placés par la protection de l'enfance pour briser les effets des seuils d'âge sur la transition vers l'âge adulte des jeunes sortant de placement. S'appuyant sur des entretiens auprès de jeunes et de membres plus âgés engagés dans ces associations, sur le recueil d'archives et sur des observations d'évènements, il montre qu'en œuvrant à la socialisation juridique de leurs pairs, les anciens placés tentent de garantir un meilleur accès aux droits sociaux et de pallier les insuffisances de ces derniers par la mise en œuvre d'aides complémentaires.

https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=AGORA_074_0089

Permettre la jeunesse ou comment accompagner les jeunes majeurs vers l'autonomie et l'indépendance

Vie sociale, 12/2015, n° 12, 242 p.

-Jeunes et société

* L'autonomie comme norme attendue, mais une indépendance impossible

* L'espace symbolique du travail de jeunesse

* Vers des dispositifs intégrés en réponse aux situations de jeunes à difficultés multiples ?

- Devenir adulte lorsque l'on est un jeune protégé

* Penser la transversalité dans l'accompagnement des jeunes majeurs

* la transition à l'âge adulte au prisme d'une recherche par les pairs

* Construire de nouvelles représentations du devenir des jeunes sortis du placement

* Etre adulte en sortant de structures d'Aide sociale à l'enfance. Le capital social au cœur de la définition de l'autonomie

* Au fondement de l'autonomie était un autre

- Pratiques significatives et pratiques innovantes

* le foyer de jeunes travailleurs (FJT) : un outil d'insertion à valoriser pour les jeunes relevant de la protection de l'enfance ?

* Les enjeux de l'accueil provisoire jeune majeur pour les jeunes majeurs parisiens

* Mieux préparer et accompagner les "jeunes sortants" de la protection de l'enfance et le Protection judiciaire de la jeunesse pour une réelle inclusion sociale

- Récits d'expériences

* Les "incassables" du système normatif social

* De l'apprentissage à être autonome à l'indépendance : un processus long et complexe dans un projet institutionnel

Finistère - Des aides et un dispositif de parrainage pour les jeunes sortis de l'ASE

Gazette sante social (la), 12/2015, n° 124, p. 43-45

Le Finistère parie sur la complémentarité des acteurs de la protection de l'enfance et l'engagement de bénévoles pour proposer aux jeunes majeurs sortis de l'aide sociale à l'enfance un dispositif associatif d'aide aux études et de parrainage. Objectifs : assurer une continuité de parcours de formation et rompre l'isolement.

L'accompagnement vers l'autonomie des "jeunes majeurs" : rapport d'étude

Oned, 01/2015

<http://www.onpe.gouv.fr/actualite/laccompagnement-vers-lautonomie-jeunes-majeurs-rapport-detude>

Dans la continuité de ses précédents travaux, l'ONED sort une nouvelle étude sur l'accompagnement vers l'autonomie des "jeunes majeurs".

5. / LES RESSOURCES POSSIBLES

ONPE – Observatoire national de la Protection de l'Enfance

<https://www.onpe.gouv.fr/>

➤ **Dont annuaire des chercheurs**

<https://www.onpe.gouv.fr/chercheurs-protection-enfance>

CNAPE - Fédération des associations de protection de l'enfant

<http://www.cnape.fr/>